

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Anowareth, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mmes Florence RIGAUD, BRAUD Anne, M PIEL Pierrick, Mmes BRIZOUX Jacqueline, GUILLOTTEL Valérie, MM MAHAUD Didier, RIAUD Jean-Paul, LUBOWIECKI Olivier, PAVOINE Jérôme, ALLAIN Thomas, Mmes GABILLARD Noëlla, LITWINSKI Maëlle

Absents : Mme GERBET Morgane, M CORVOISIER Alain.

Secrétaire de Séance : Mme Anne BRAUD

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal de mars.
- Convention de mise à disposition du logiciel LEGIMARCHE
- Prise de compétence mobilité par Vallons de Haute Bretagne Communauté
- Modification du tableau des effectifs
- Proposition d'achat de terrain communal : parcelle ZE 270

Objet – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 22 mars 2021.

Délibération 2021/022

Objet – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOGICIEL LEGIMARCHES

Vu le marché public n° 2021-07 « mise en service, formation et abonnement - Logiciel LEGIMARCHES – Formule Intercommunalité » permettant l'acquisition d'un logiciel de rédaction des marchés publics,

Vu la décision 2021 – DP – 30 concernant la mise à disposition du logiciel LEGIMARCHE par Vallons de Haute Bretagne Communauté

Considérant que les communes membres de VHBC ont besoin du logiciel susvisé pour l'exercice de leurs compétences sans avoir ni les moyens financiers pour l'acquérir, ni un besoin qui justifie un tel achat par chacune d'entre elles,

Considérant que Vallons de Haute Bretagne Communauté a acquis cet équipement et souhaite le mettre à la disposition des communes membres, par le biais d'une convention de mise à disposition.

Monsieur Le maire propose au conseil d'approuver la signature de la convention de mise à disposition du logiciel LEGIMARCHES par Vallons de Haute Bretagne Communauté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition du logiciel LEGIMARCHES ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Délibération 2021/023

Objet – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent qui réunit toutes les conditions nécessaires peut prétendre à un avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe 4^{ème} échelon

A cette fin, il propose au Conseil Municipal de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35e) et de supprimer un poste d'adjoint technique principal de 2^{nde} classe à temps complet (35/35e).

De plus, Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que le poste d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} déjà existant est laissé vacant suite de la mutation du titulaire de ce poste vers une autre collectivité.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de créer un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (35/35).

DÉCIDE de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{nde} classe à temps complet (35/35).

MODIFIE le tableau des effectifs de la commune tel que spécifié ci-après.

Filière	Catégorie	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	A	1	Attaché Territorial	Temps complet
	C	1	Adjoint Administratif Territorial principal 2 ^{ème} classe	Temps complet
Technique	C	0	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
	C	1	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	Temps complet
	C	1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet 30.5/35 ^{ème} hebdomadaires
	C	1	Adjoint Technique Territorial	Temps complet
	C	1	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Temps non complet 21.5/35 ^{ème} hebdomadaires

	C	1	Adjoint Technique Territorial	Temps non complet 5,5h hebdomadaires
Sociale	C	1	Agent Spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des Ecoles Maternelles	Temps non complet 32.56/35 ^{ème} hebdomadaires

Délibération 2021/024

Objet – PROPOSITION D’ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL : PARCELLE ZE 270

Monsieur le Maire indique que la commune a été sollicitée le 22 mars par Monsieur BELLIER avançant une proposition concernant l’acquisition d’une partie de la parcelle cadastrée ZE 270, située au lieudit « La Menais » et jouxtant les parcelles dont Monsieur BELLIER est propriétaire.
Monsieur le maire demande à l’assemblée de se prononcer sur cette proposition d’acquisition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de ses membres :

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 2 (Jean-Yves INIZAN ; Maëlle LITWINSKI)

Donne son accord et autorise Monsieur le Maire à négocier la vente d’une partie de la parcelle cadastrée ZE 270.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Questions diverses :

- Le conseil municipal attend plus de précisions de la part de Vallons de Haute Bretagne Communauté, avant de délibérer sur le transfert de la compétence mobilité.